

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 février 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Valls donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Hervé, M. Monany



Délibération n° 05-01 du 11 février 2021

RÉHABILITATION LOURDE DU COLLÈGE ALFRED SISLEY À L'ILE-SAINT-DENIS – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2113-10 et R 2124-2 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2014-XI-48 du 12 novembre 2020 approuvant le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2021-2030,

Vu sa délibération n°5-6 du 22 septembre 2016 approuvant le programme et le budget de l'opération et autorisant la passation du marché subséquent à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre des opérations de réutilisation ou réhabilitation du bâtiment,

Vu sa délibération n°5-10 du 6 décembre 2018 approuvant l'avant-projet définitif, le coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre et l'allotissement,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°20179300001921,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- AUTORISE le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché à prix global et forfaitaire, décomposé en 9 lots, répartis comme ci-après, dont le montant prévisionnel global des travaux est estimé à 11 425 825,90 euros HT, pour des travaux de réhabilitation lourde au collège Alfred Sisley à l'Ile-Saint-Denis :

- Lot 1 – Bâtiments modulaires,
- Lot 2 – Gros œuvre – clos couvert,
- Lot 3 – Menuiseries extérieures – métallerie,
- Lot 4 – Second œuvre,



- Lot 5 – Ascenseur,
- Lot 6 – Électricité CFO/CFA/SSI,
- Lot 7 – Chauffage, ventilation et climatisation (CVC) Plomberie,
- Lot 8 – Cuisine,
- Lot 9 – Voirie et réseaux divers (VRD) – espaces verts ;

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les marchés correspondant ainsi que tous les actes y afférents, au nom et pour le compte du Département ;

- AUTORISE les modifications des marchés conformément à l'article R2194-7 du Code de la commande publique dans la limite des crédits affectés à cette opération.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.